

Pas de vacances pour la bêtise

Une fois de plus certains s'arrogent le droit de saccager.

Si ce n'est pas du maïs cette fois – le mal a déjà été fait – ce n'en est pas moins grave.

Une fois de plus, on s'attaque à la science, on s'attaque à l'innovation, on s'attaque au travail des autres, on transgresse la loi. Et dans l'impunité la plus totale malgré l'arrogante provocation d'une médiatisation en direct du délit.

Où sont les responsables politiques, où sont les forces sensées faire régner l'ordre, où est l'État ? Toujours en vacances probablement... au pays de l'indifférence.

Le chiffre du mois

90 %, c'est le taux d'utilisation des néonicotinoïdes par les producteurs de maïs aux Etats-Unis. La probabilité que les 1,9 Mt de maïs US importées par l'UE en 2017/2018 soient issues de semences traitées avec ces molécules est par conséquent très forte !

MARCHÉ

LES FONDAMENTAUX REPRENNENT-ILS LE DESSUS ?

Si les mois de mai et juin ont été marqués par les sursauts de la politique commerciale de Donald Trump, le bilan des récoltes céréalières de l'hémisphère Nord et la tension chez les principaux exportateurs ont repris le dessus.

La conséquente hausse des prix du blé est guidée par un contexte inattendu avant l'été. En effet, les marchés n'avaient pas anticipé une telle réduction de la production en Allemagne, Russie et dans une moindre mesure, en France. Résultat : entre la mi-juin et le début du mois d'août, la hausse a atteint plus de 40 €/t, cette progression s'accompagnant d'un phénomène absent des marchés depuis plusieurs mois : la volatilité ! A l'affût de la moindre information, les marchés réagissent, comme en témoigne la hausse des cours du 17/08 en parallèle d'une rencontre entre le ministre de l'agriculture russe et les exportateurs. La rumeur d'embargo a ainsi généré une hausse de plus de 3 €/t sur Euronext !

Hausse plus timide en maïs

La tension sur le marché du blé a tiré dans son sillage les prix du maïs... dont la situation fondamentale s'est améliorée dans le même pas de temps. Suite à la sécheresse en Amérique du Sud, l'équilibre du bilan maïs mondial dépend d'une bonne performance aux États-Unis et en Ukraine, or, le risque d'un accident de production dans ces pays semble s'éloigner. Après un printemps et un début d'été sec en Ukraine, les pluies estivales régulières laissent entrevoir une bonne récolte, avec 31 Mt selon l'USDA. De l'autre côté de l'Atlantique, l'USDA entrevoit un rendement record avec 11,2 T/ha ! De quoi rassurer les marchés. Dans ce cadre, et face à un contexte commercial qui pénalise toujours fortement les exportations de soja, les cours du maïs US peinent à décoller, et marquent une décote importante vis-à-vis des autres origines sur la nouvelle récolte. La résolution rapide du conflit sino-américain pourrait redynamiser le complexe soja/maïs en vue des prochains emblavements...

France : progression des cours...

En Europe, les cours progressent sur l'été d'une vingtaine d'euros durant l'été. Par conséquent, l'écart de prix blé/maïs sur l'automne dépasse les 20 euros par tonne sur Euronext : un niveau élevé générant davantage d'incorporation de maïs en alimentation animale. Dans ce contexte et face à une production européenne pénalisée par une contre-performance attendue en France, malgré les bons résultats projetés en Roumanie ou en Hongrie, les observateurs attendent des importations record de maïs dans l'UE...

... mais pas des quintaux

C'est donc dans ce contexte de prix que les maïsiculteurs français aborderont la récolte dans quelques semaines. Mais si les prix se portent mieux, les rendements affectés par la sécheresse dans de nombreuses régions risquent de priver trop de producteurs d'une bouffée d'oxygène pourtant indispensable.

LOI DE FINANCE 2019 : DES ENJEUX POUR LE MAÏS

Le Projet de Loi de Finance (PLF) 2019 est en cours de finalisation et sera présenté par le gouvernement au début de l'automne avant d'être débattu au Parlement. Comme pour l'ensemble des secteurs économiques, les arbitrages issus de ces débats ont des conséquences pour l'agriculture, et le maïs en particulier. Quels sont les enjeux majeurs pour la filière maïs ?

FISCALITÉ : FAVORISER L'ÉPARGNE DE PRÉCAUTION !

En février dernier, Bruno Le Maire et Stéphane Travert ont lancé des travaux sur la fiscalité agricole en vue de formuler des propositions pour le PLF. Ce sujet est majeur pour l'AGPM qui attend notamment la révision de l'actuelle Dotation Pour Aléas, afin de doter les agriculteurs d'une véritable épargne de précaution. Il s'agit plus précisément d'intégrer une proportionnalité au chiffre d'affaire dans la définition des plafonds annuels et pluriannuels, d'assouplir les conditions d'utilisation de l'épargne constituée en y intégrant l'investissement dans des dispositifs de gestion des risques (irrigation par exemple), ou encore, de supprimer la durée de réintégration de l'épargne fixée aujourd'hui à 7 ans.

MAIN D'ŒUVRE SAISONNIÈRE : VERS DES HAUSSES DE CHARGES !

Le Gouvernement s'apprête à présenter un PLF qui projette de supprimer le dispositif d'exonération de charges pour les travailleurs occasionnels agricoles instauré en 2010. Si on y rajoute la suppression actée du CICE pour 2019, le coût de la main d'œuvre occasionnelle progresserait de 1,25 €/h, malgré les compensations annoncées sur les charges ouvertes à l'ensemble des entreprises françaises. Il s'agirait d'une hausse de charges conséquente pour les producteurs de semences de maïs qui font appel à une main d'œuvre importante (2,5 millions d'heures/an) pour les travaux de castration. Pour l'AGPM, la future loi de finance doit se traduire par un gel des charges patronales pour les employeurs de main d'œuvre occasionnelle, au regard de la forte concurrence des pays à faible coût (Hongrie/Roumanie).

BIOÉTHANOL : AUGMENTER LE TAUX D'INCORPORATION À 8,3% EN 2019...

... tout en consacrant au bioéthanol français la totalité des 7 % réservés aux biocarburants de 1^{ère} génération dans l'essence. L'État a en effet prévu de réviser le cadre réglementaire d'incorporation : une double peine pour l'éthanol national. D'une part, les essences dérivées d'huile de palme restent autorisées alors qu'elles ont déjà pris plus de 16% du marché national du bioéthanol : c'est presque l'équivalent de l'usine de Lacq ! D'autre part, l'Etat maintient indûment les bioéthanol de résidus industriels sucriers et amidonniers dans le plafond des bioéthanol G1, malgré les avis de la Commission européenne.

Les perspectives de réductions de gaz à effet de serre dans les transports se trouvent ainsi bien limitées malgré la disponibilité du bioéthanol. L'AGPM et ses partenaires combattront la baisse des ambitions en matière de lutte contre les émissions, et les orientations contraires à l'équilibre économique des filières nationales existantes.

...et de l'équité fiscale pour le bioéthanol

La hausse de la TICPE (Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Énergétiques) est basée depuis 2014 sur la part carbone des carburants. Or il n'est pas acceptable que le gaz naturel (carburant fossile), soit exempté de cette hausse d'ici 2022 alors que l'E85 ou l'ED95, très majoritairement renouvelables, la subissent.

ECOPHYTO : EN MARCHÉ POUR UNE NOUVELLE VERSION

Le Comité d'Orientations Stratégiques et de Suivi du plan Ecophyto (COSS), coprésidé par 4 ministres, (Environnement, Agriculture, Santé, Recherche) s'est réuni fin juillet. A cette occasion, les nouvelles orientations du plan « Ecophyto 2+ » ont été présentées, intégrant les dispositions de la feuille de route du gouvernement du 25 avril ainsi que le plan de sortie du glyphosate annoncé en juin.

UN PROBLÈME DE BAROMÈTRE PERSISTANT

Si quelques évolutions sont prévues, les objectifs demeurent : -25 % d'ici 2020 et -50 % d'ici 2025 avec, en toile de fond des bilans d'utilisation des produits phytosanitaires toujours décriés (+12.5 en moyenne triennale depuis le lancement en 2009). La profession a interpellé les ministres sur les indicateurs de suivi, limités au seul NODU rappelant les engagements pris en faveur d'un panier d'indicateurs permettant de promouvoir une dynamique positive autour de la mise en œuvre de solutions innovantes.

Parallèlement l'ANSES est interrogée sur toute une liste de substances faisant l'objet d'une attention particulière en vue d'une révision anticipée voire de retrait de ces substances. Pour le maïs, le S-Metolachlore, le sulcotriore et la bentazone sont dans le viseur. L'AGPM reste donc en alerte sur ce point.

MISE EN PLACE DES CEPP : INCERTITUDES ET INTERROGATIONS

La DGAL a fait le point sur la mise en œuvre des CEPP : 36 actions standardisées seulement ont été validées (dont une fiche sur les trichogrammes pour lutter contre la pyrale) et 1.8 millions de certificats délivrés en 2017. 65 % des obligés ont déclaré des actions (soit 200 distributeurs) atteignant 10 % des obligations. La profession reste très interrogative sur l'évolution du dispositif avec la séparation de la vente et du conseil en discussion dans le projet de loi EGALIM.

En parallèle, le plan Ecophyto 2+ prévoit le renforcement du dispositif de fermes DEPHY, avec des actions de démonstration et la diffusion des pratiques innovantes économes en produits phytosanitaires sur 30 000 exploitations. En matière de R&D, la ministre Frédérique Vidal a annoncé la mise en place d'un comité Recherche et Innovation, piloté par les 4 Ministères, ainsi que la mobilisation de diverses enveloppes dont 30 M€ destinés, entre autres, à un programme de recherche coordonné par l'INRA. L'AGPM restera attentive potentiels impacts négatifs sur d'autres budgets (Bulletin de Santé du Végétal notamment).

NÉONICOTINOÏDES : PAS DE DÉROGATION POUR LE MAÏS

Le ministre de l'Agriculture a annoncé la notification à Bruxelles d'un décret précisant les substances concernées par l'extension du moratoire et le décret d'interdiction de 5 substances était publié au Journal Officiel dès le 1^{er} août. De son côté, le ministre de l'Écologie a annoncé qu'uniquement de très rares dérogations, pour des produits à base d'acétamipride, pourraient être accordées. Des annonces inacceptables pour l'AGPM car sans le thiaclopride la lutte contre les mouches des semis est clairement identifiée comme orpheline par l'ANSES. C'est en totale contradiction avec les déclarations du Président de la République qui avait annoncé qu'il ne laisserait aucun agriculteur sans solutions.

MUTAGÈNESE : INQUIÉTANTE DÉCISION DE LA CJUE

Dans son jugement rendu fin juillet la CJUE tranche : les nouvelles techniques de sélection sont à considérer comme des OGM au sens de la directive européenne. Cette décision a une conséquence très simple : elle soumet tous les produits issus de ces techniques à la réglementation OGM (évaluation, traçabilité et étiquetage). Et en interdit donc le développement concret en Europe.

C'est un coup dur porté à l'innovation et un fossé qui se creuse un peu plus entre l'Europe et le reste du monde. La solution réside probablement dans la modification de cette réglementation, mais le chemin est encore long et le retard s'accumule.

CUISINE AU MAÏS SUR YOUCOOK

Ils sont jeunes, ils sont beaux et ils cuisinent ! Patrick Mendy, Jigmé Théaux et Marc Derussit, concoctent des recettes du quotidien. Dans le cadre de la campagne de promotion du maïs Cet épi m'épate (AGPM, FNPSMS, Gnis, Adepale), cette joyeuse équipe met le maïs à l'honneur. Trois recettes sont en ligne depuis cet été : une salade de maïs doux façon chili, un wrap au poulet et pop-corn et une savoureuse alliance de maïs doux et de poisson.

A retrouver sur :

<https://www.youtube.com/watch?v=BC6yROtqrW>

L'AGPM PARTICIPERA À MÉCAMAÏS

L'AGPM sera présente à MécaMaïs organisé les 26 et 27 septembre à Vignau par la Cuma des Landes.

Son stand présentera l'application smartphone Maïs Connection et les actions de l'AGPM destinées à défendre et promouvoir le maïs. De plus, le Président de l'AGPM, Daniel Peyraube, et le secrétaire Général, Franck Laborde, interviendront aux deux forums organisés, l'un sur l'économie et l'autre sur l'innovation.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Resources et utilisations au 1^{er} JUIN 2018
CAMPAGNE 2017/2018

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/06/18	situation au 01/06/17	100 = 01/06/17
Stocks collecteurs agréés	3 093	2 178	142
Collecte	11 391	9 286	123
Importations	584	542	108
Amidonnerie	2 015	2 080	97
Semoulerie	254	355	72
Exportations	4 531	3 985	114
Dt UE	4 402	3 797	116
Dt pays tiers	130	188	69
Alimentation Animale	2 275	2 100	108

Évolution des prix des récoltes 2017 et 2018 (base juillet)

